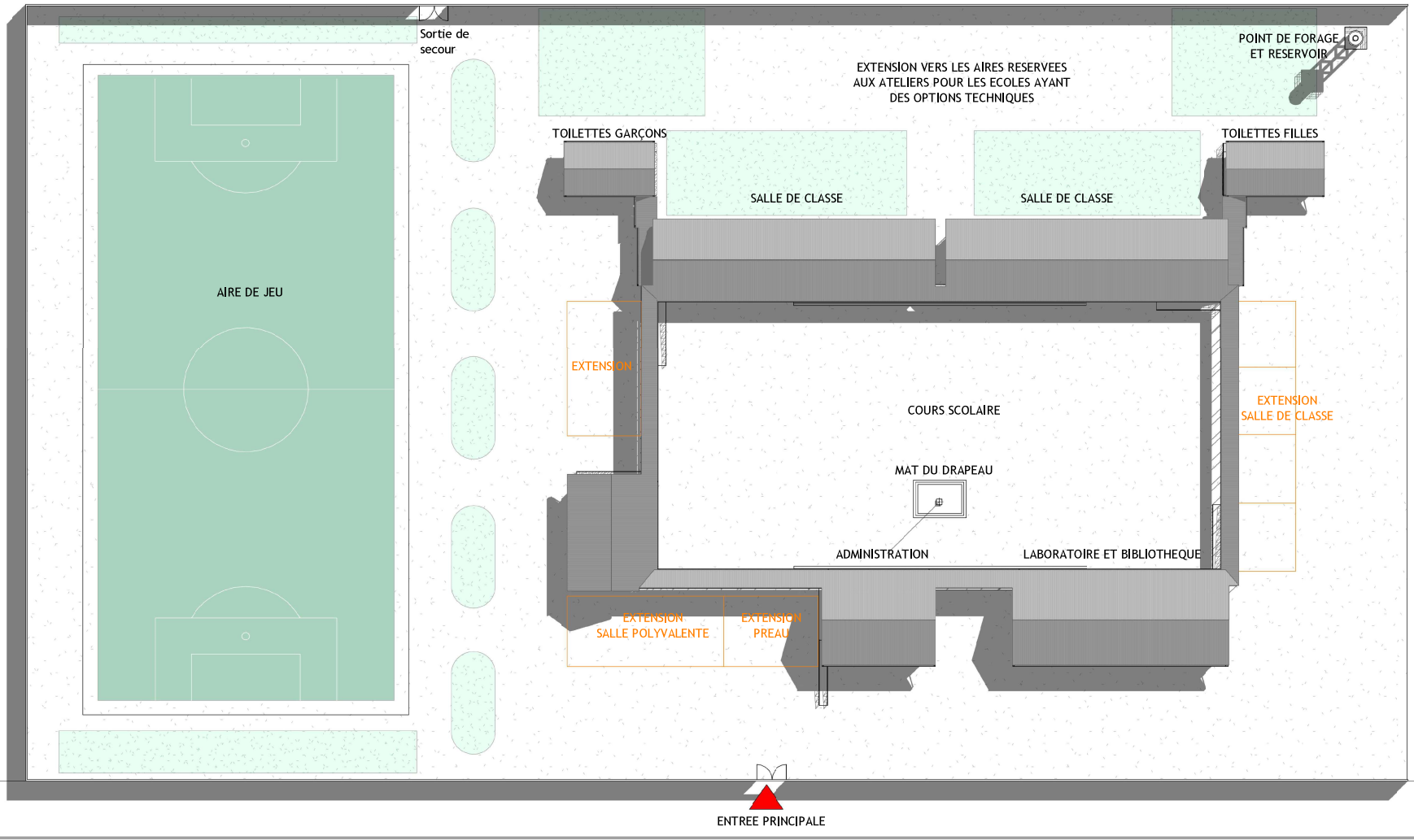


**Note importante à l'attention des entreprises :**

1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les côtes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans,
2. Ne prendre aucune côte à l'échelle, s'assurer sur site, avant toute mise en oeuvre, de la possibilité de suivre les côtes et indications données.
3. Dans le cas de doute, en référer immédiatement au maître d'oeuvre
4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son contrat, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les plans, metré, cahier des clauses techniques et administratives se complètent; ils font partis d'un ensemble indissociables.

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETE

Direction Nationale de Construction, d'Entretien, de Réhabilitation et de Gestion des Infrastructures Scolaire

Projet d'Apprentissage et d'Automisation des Filles(PAAF)

FINANCEMENT BANQUE MONDIALE

Nom de l'Ecole :

Province Educationnelle :

Sous-Province Educationnelle :

Province :

PROJET DE CONTRUCTION D'UNE ECOLE

Description:

PLAN MASSE

| Echelle: | Format: | N° |
|---|---|---|
| 1 : 800 | A4 | |